

Inspection générale de l'aviation civile

n° 004635-01

Mai 2007

## Rapport de mission en Algérie



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



ministère  
des Transports  
de l'Équipement  
du Tourisme  
et de la Mer

# CONSEIL GÉNÉRAL DES PONTS ET CHAUSSÉES

Affaire n°004635-01

Paris, le 14 mai 2007

## RAPPORT DE MISSION EN ALGÉRIE

établi par

Jean-Pierre NÈGRE  
Ingénieur général des Ponts et Chaussées

### **Destinataire**

Monsieur le Directeur Général de l'Aviation Civile

## **Résumé :**

Le schéma national de développement et d'aménagement des infrastructures aéroportuaires, objet d'une demande de mission exploratoire française de la part du ministère des travaux publics algérien, fait l'objet d'un marché d'études confié à un bureau d'études algérien (organisme de contrôle technique des travaux publics) très actif dans le domaine des infrastructures routières, et très présent en matière de coopération franco-algérienne.

Dans le cadre de cette étude déjà engagée, le ministère algérien souhaite bénéficier d'un appui sous forme d'expertise ponctuelle à la maîtrise d'ouvrage, qui fera l'objet de demandes précises exprimées ultérieurement.

A l'occasion de cette mission française, d'autres axes de coopération ont été identifiés dans le domaine des infrastructures aéroportuaires à savoir :

- un système d'évaluation, de gestion et de programmation des travaux sur les aires aéronautiques ;
- un appui en matière de formation ;
- une amélioration, au profit des ingénieurs algériens, des possibilités d'accès à la documentation technique française.

Il est proposé de constituer un comité de liaison de coopération dans le domaine des infrastructures aéroportuaires.

## **Table des matières**

<b>1. OBJECTIF DE LA MISSION :</b> .....	<b>5</b>
<b>2. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET ADMINISTRATIF :</b> .....	<b>5</b>
<b>3 PROPOSITIONS POUR UNE RÉPONSE FRANÇAISE</b> .....	<b>7</b>
ANNEXE N° 1 : Personnes contactées.....	10
ANNEXE N° 2 : Compte rendu de réunion du 26 Avril 2006.....	13
ANNEXE N° 3 : Carte des aérodromes d'Algérie.....	15

## **1. Objectif de la mission :**

La coopération franco-algérienne est établie depuis de nombreuses années entre le ministère français "de l'équipement" et le ministère algérien des travaux publics.

Elle est particulièrement orientée sur le secteur routier: Le développement d' une méthodologie significative du côté algérien, très inspirée de celle qui a été élaborée en France, mérite d'être soulignée.

Le ministère algérien des travaux publics a, lors d'une réunion tenue à Alger, fait savoir à l'ambassade de France qu'il souhaitait intensifier son programme de coopération institutionnelle. Tout en maintenant des liens forts dans le domaine des routes et autoroutes, l'orientation de la coopération vers d'autres axes, parmi lesquels figurent les infrastructures aéronautiques, est souhaitée. Cette position a été confirmée à Paris les 22 et 24 mars 2006 par M. Mohamed MAHIDDINE, inspecteur à l'inspection générale du ministère des travaux publics lors d'une réunion préparatoire au comité mixte de coopération franco-algérien

Afin d'éclairer les ministères français et algérien, le principe d'une mission exploratoire sur ce thème a été retenue. Cette mission, menée par Jean-Pierre NÈGRE, ingénieur général des Ponts et Chaussées, a été effectuée du 24 au 27 avril 2006 à Alger, à la suite de la saisine du Conseil Général des Ponts et Chaussées, par une note du 20 mars 2006 du Directeur Général de l'Aviation Civile.

La période a été choisie de façon à la faire coïncider avec la mission faite à Alger par Bernard CATLLA, responsable de l'Afrique et du Moyen-Orient à la DGAC, qui a apporté sa connaissance du pays et de son administration.

## **2. Le contexte économique et administratif :**

L'Algérie vient de lancer pour la période 2005 - 2009 un ambitieux « programme complémentaire de soutien à la croissance » (PCSC) d' un montant de 60 milliards de dollars, étendu à 144 milliards de dollars.

Il donne une place significative aux infrastructures "de base" (routes et autoroutes, aéroports, ports), et à la ressource en eau, mais il concerne également l'ensemble des activités (enseignement, sécurité, logement, etc...). Deux programmes complémentaires sont destinés à homogénéiser la répartition des investissements sur l'ensemble du territoire:

- le programme complémentaire des Hauts-Plateaux,
- le programme complémentaire des régions du Sud.

Les prévisions d'investissement du ministère des travaux publics jusqu'en 2009 sont de l'ordre de 13 milliards d'Euros, hors secteur ferroviaire et transports urbains guidés (15 milliards d'Euros) relevant du ministère des transports

Dans le secteur des aéroports, au nombre de 35, les activités sont réparties entre le ministère des transports et le ministère des travaux publics.

Une partie des aérodromes, situés en région désertique ou sur les hauts plateaux, présente des signes de vieillissement des revêtements de piste, qui sont exposés à des gradients thermiques très importants. Ceci constitue un souci pour la Direction des Infrastructures Aéroportuaires.

Une autre partie des aérodromes, située dans des régions en développement ou dans lesquelles se font sentir de nouveaux besoins de déplacement des populations dont le niveau de vie augmente significativement, doit être adaptée à une croissance du trafic aérien.

L'«entretien» des aérodromes doit faire l'objet d'un programme de maintenance basé sur la connaissance de l'état du patrimoine. Pour cela la Direction des Infrastructures Aéroportuaires envisage de préparer un système de gestion des bases aériennes (SGBA) pour la constitution duquel elle a fait part d'un souhait de coopération avec la France. Le réseau technique du ministère français « de l'équipement » dispose d'une expérience dans ce domaine.

Un programme de moyen terme a été défini pour le moyen terme:

- travaux de revêtement des aérodromes de In Guezzam et Bordj Badji Mokhtar au sud du Sahara algérien,
- développement de l'aérodrome de El Bayadh (ex Géryville) sur les Hauts Plateaux,
- construction d'une deuxième piste sur l'aéroport d'Oran-Es Sénia.

Cette programmation fait suite à un programme de revêtement et renforcement de pistes déjà engagé sur une vingtaine d'aérodromes de 2001 à 2005:

2001: 5 aérodromes,  
2002: 6 « « ,  
2003: 4 « « ,  
2004: 5 « « ,  
2005: 6 « « ,

Le programme se poursuit en 2006 (4 aérodromes) et 2007 (4 aérodromes).

Pour le plus long terme, la Direction des Infrastructures Aéroportuaires doit préparer un schéma de développement et d'aménagement des infrastructures à l'horizon 2025, avec l'objectif de désenclavement de la région du grand sud, et de parachever la couverture du territoire national.

Ce document de planification fera l'objet d'une publication par décret.

C'est pour mettre au point ce dossier que le ministère des travaux publics a demandé une expertise, demande relayée par l'Ambassade de France, au au ministère français des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

La présente mission exploratoire qui fait suite à cette demande a constaté que la Direction des Infrastructures Aéroportuaires a, entre temps, confié au C.T.T.P. (Organisme National de Contrôle Technique des Travaux Publics) la mise au point et la production de ce schéma directeur. Le C.T.T.P. a une habitude de coopération avec les organismes du réseau technique français (SETRA, LCPC, STBA avant sa transformation en service technique de l'aviation civile). Sa production méthodologique est significative dans le domaine des routes et ouvrages d'art, mais nettement plus réduite en infrastructures aéronautiques.

L'étude du schéma directeur doit comporter 7 chapitres:

- 1- Aperçu du transport aérien dans le monde
- 2- Evaluation et facteurs de changement du transport aérien dans le monde
- 3- Historique des infrastructures aéroportuaires en Algérie depuis 1962

- 4- Esquisse d'un développement du transport aérien en Algérie
- 5- Etat actuel des infrastructures
- 6- Evolution des infrastructures
- 7- Définition d'un programme pour les horizons 2010, 2015, 2025.

Le premier et le second volet ont été présentés à la Direction des Infrastructures Aéroportuaires. Un conseil à la maîtrise d'ouvrage est recherché pour expertiser ces deux volets.

On peut s'interroger sur l'opportunité d'intervenir voire d'interférer sur la production d'une étude déjà attribuée.

Sur notre suggestion, la partie algérienne précisera ses attentes ponctuelles de coopération sur cette question.

La Direction des Infrastructures Aéroportuaires a fait part, lors de la mission d'évaluation, d'attentes de coopération de la part de la France sur des thèmes techniques très divers, ainsi que dans le domaine de la formation (ingénierie de la formation et formations spécifiques), et par l'accès à la documentation technique du ministère français de l'«équipement».

Ces attentes ont été consignées dans le compte-rendu rédigé sur place lors de la mission le 26 avril 2006 à la demande de la partie algérienne. Un exemplaire a été remis immédiatement à l'Ambassade de France et au représentant de la direction générale de l'aviation civile française accompagnant la mission.

### **3 Propositions pour une réponse française**

3-1 L'attente en matière de coopération pour l'élaboration d'un schéma directeur aéroportuaire est très imprécise. L'étude en cours de réalisation par un bureau d'études algérien ne permet pas de proposer qu'un bureau d'études français intervienne en prestataire d'études rémunéré.

La présence à Alger de la société Aéroports de Paris pour l'exploitation de l'aéroport d'Alger est susceptible de constituer une forme de veille des attentes algériennes, pour autant que cette faculté soit adaptée à franchir la limite administrative entre le ministère des transports algérien et son homologue des travaux publics.

La candidature d'un groupement français pour des prestations d'étude d'organisation de l'aviation civile algérienne en réponse à un appel d'offres du ministère des transports est également une possibilité de veille sur les mêmes attentes algériennes, là également si le transit des informations entre ministères le permet.

3-2 Les interrogations sur le devenir du réseau technique français des bases aériennes en 2006 ne permettait pas d'ailleurs de détecter clairement ce qu'il était possible de proposer à la partie algérienne en terme d'expertise ponctuelle sur les divers thèmes techniques et organisationnels qui ont été exprimés en marge de l'objet principal de la mission d'évaluation.

En 2007, l'organisation nouvelle du réseau technique français des bases aériennes en préparation (STAC, SSBA devenant SNIA et ses antennes régionales, DDE IA) permet d'orienter les demandes vers celui-ci, particulièrement vers le STAC et le SNIA.

Le rattachement, au titre de la loi de programmation des lois de finances (LOLF), de cet ensemble au programme transport aérien nécessitera cependant que la direction générale de l'aviation civile (DGAC) précise, de concert avec la direction des affaires économiques et internationales (DAEI), le rattachement financier des diverses actions ou missions à prévoir, en réponse aux demandes formulées par le ministère des travaux publics algérien.

La DGAC et la DAEI devront être à l'écoute de celles-ci dans le domaine infrastructures aéronautiques et les faire exprimer avec le plus de précision possible lors des réunions périodiques des commissions de coopération franco-algérienne, afin de bâtir un programme pluriannuel. Il est proposé de constituer un comité (ou sous-comité) de liaison de coopération dans le domaine des infrastructures aéroportuaires, comme cela a été constitué dans d'autres domaines.

Dans l'intervalle 2006-2007, nous avons proposé à la DGAC:

d'inviter les représentants du ministère algérien des travaux publics aux rencontres régionales organisées à Nice le 15 juin 2006, sur le thème des infrastructures aéronautiques et aux évolutions du transport aérien.

d'inviter les représentants du même ministère à la journée d'information organisée le 13 mars 2007 par le service technique de l'aviation civile et le laboratoire central des ponts et chaussées, journée consacrée aux chaussées aéronautiques (nouveaux rôles et responsabilités des acteurs).

Nous proposons de poursuivre cette forme de coopération sous forme d'invitations.

3-3 Deux points méritent enfin d'être notés dans le cadre des propositions de la présente mission exploratoire:

Le premier est relatif au classement de l'Algérie parmi les pays prioritaires de l'action des services français de l'expansion économique. Cet aspect devrait être pris en considération dans l'organisation de la coopération par la DGAC.

Le deuxième est relatif à la délégation donnée par l'Ambassade de France en Algérie à l'Agence Française de Développement pour organiser la coopération dans le domaine des grandes opérations d'infrastructures. Il n'est pas apparu à la mission que les demandes ponctuelles et variées de l'administration algérienne, trouvent dans cette délégation les réponses qu'elle attend de la part d'intervenants également divers voire multiples.

Paris le 14 mai 2007

Jean-Pierre Nègre

Ingénieur général des ponts-et-chaussées



## Lettre de mission

- 5 AVR. 2006



---

### note à l'attention de

Monsieur Jean-Pierre NEGRE,  
ingénieur général des ponts et chaussées

ministère  
des Transports  
de l'Équipement  
du Tourisme  
et de la Mer



Conseil général  
des Ponts  
et Chaussées  
Le Vice-Président

La Défense, le 3 AVR. 2006

Référence n° 2006-0089-01

Par note du 20 mars 2006, le directeur général de l'aviation civile a demandé au Conseil général des ponts et chaussées de désigner un expert pour effectuer une **mission exploratoire pour l'élaboration d'un schéma national de développement et d'aménagement des infrastructures aéroportuaires en Algérie.**

Je vous confie cette mission enregistrée sous le n° 2006-0089-01 dans le système de gestion des affaires du CGPC et dont les frais seront pris en charge par l'Ambassade de France en Algérie.

Conformément à la procédure en vigueur, je vous demande d'adresser votre rapport de fin de mission au président de la 6<sup>ème</sup> section et de m'en faire parvenir simultanément un exemplaire, aux fins de transmission au directeur général de l'aviation civile.

Claude MARTINAND

Tour Pascal B  
92055 La Défense cedex  
téléphone :  
01 40 81 21 22  
télécopie :  
01 40 81 23 24  
courriel :  
Cgpc-sg  
@equipement.gouv.fr

**Copies à :** M. le Président et M. le Secrétaire de la 6ème section  
M. le Président et M. le Secrétaire de la 4ème section  
M. le Président et M. le Secrétaire de la 3ème section  
M. le Chef du BPMG (à l'attention de Josée POUCKET)

## ANNEXE N° 1 : PERSONNES CONTACTÉES

### **Ministère des travaux Publics**

M Mohamed MAHIDINNE,	Inspecteur, Inspection Générale,
M. Mouloud ABDESSEMED,	Directeur des Infrastructures Aéroportuaires.
M. Abdelkader KHETA,	Directeur des Infrastructures Maritimes, auparavant Directeur des Infrastructures Maritimes et Aéroportuaires.
M. Boualem OUMEDJBEUR,	Sous-directeur de la coopération, direction de la planification et du développement.
M. Abdelwahab CHAMBI,	Sous-directeur des travaux neufs Aéroportuaires.
M. Abdelmajid ZOUANE,	Sous-directeur de la maintenance des Infrastructures Aéroportuaires.
M. MEHIUOUZ,	Sous-directeur de la recherche, direction de la recherche et de la prospective.
M. DJIAR,	Sous-directeur des ouvrages d'art, direction des routes.
Mme FACI,	Sous-directrice de l'entretien routier, direction de l'entretien et de l'exploitation routiers.

### **Ainsi que :**

M. CHAOUCH, Mme OUAHIL, Melle OULDSLIMANE, ingénieurs à la Direction des  
Infrastructures Aéroportuaires.

### **Organisme National de Contrôle Technique des travaux Publics**

M. Rabah BOUGUETOF,	Directeur Général,
M. Abdelkamel ABDELAZIZ,	Directeur Général assistant chargé de la coordination technique et de la coopération.
M. Mounir RIACHE,	Directeur général assistant chargé des études spécifiques.
M. Amar AZZOUNI,	Directeur des Etudes et des Travaux d'Infrastructures.
M. Toufik BOUKERROUM,	Chef du département Infrastructures Maritimes et Aéroportuaires (IMA).

Mme DIB, Chef du département Suivi et Travaux.  
M. SLIMANE, Chef du service Aéroportuaire au département IMA.

**ainsi que :**

M. Mokrane IRKAKENE, Chef du département Routes et Autoroutes.  
M. Rachid BOUKHETTAL, Chef du département Ouvrages d'Art.  
M. Ali BELAHLOU, Directeur de l'Entretien et de la Circulation Routière.

**Université des Sciences et Techniques d'Alger - Bab - Ezzouar :**

M. Farid KAOUA, Doyen de la Faculté Génie Civil.

**Organisme de contrôle Technique de la Construction de Chlef (ex Orléansville):**

M. Hamid AZZOUZ, Directeur.

**Centre national de recherche en génie parasismique**

M. Mohamed BELAZOUGUI, Directeur.

**Entreprise de Gestion des Services Aéroportuaires d'Alger :**

M. Abdelhadi AIOUAZ, Directeur Technique.  
représentant M. BOULTIF, Directeur Général.

**Aéroports de Paris :**

M. Francis LATARJET, Directeur de Cabinet du directeur général  
devenu depuis la mission, directeur de l'exploitation de  
l'aéroport d'ALGER.  
M. Denis LELUC, Directeur d'Exploitation International d'ADP-  
-Management.  
M. Jean-Baptiste CROC, Responsable de l'exploitation technique pour l'aéroport  
d'Alger.

**Ambassade de France :**

M. Philippe GEORGEAIS, Chef du service de coopération et d'action culturelle.

Mme Josiane BAYLAC,

Attachée de coopération technique.

Accompagnés de :

M. Mustapha BOUDJEMIA,

Chargé de mission, Agence Française de  
Développement (agence d'Alger).

**Mission Economique - Ambassade de France :**

M. Sébastien ANDRIEUX,

Attaché Commercial Infrastructures, Transports.

**Direction Générale de l'Aviation Civile (France) :**

M. Bernard CATLLA,

Responsable Afrique au service de coopération  
internationale bilatérale, direction des programmes  
aéronautiques civils.

## ANNEXE N° 2 : Compte rendu de réunion du 26 Avril 2006

REPUBLIQUE ALGERIENNE  
DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DES TRANSPORTS,  
DE L'EQUIPEMENT DU TOURISME  
ET DE LA MER

### COMPTE RENDU DE REUNION

Cette rencontre prévue dans le cadre du comité des projets algéro-français a réuni à Alger (Siège du Ministère des travaux publics) du 24 au 26 Avril 2006 les représentants du ministère Français de l'équipement et les représentants du ministre des travaux publics. Ces derniers ont exprimé leurs attentes dans ce qui suit :

. **1<sup>er</sup> point** : En matière du Schéma Directeur de Développement des infrastructures aéroportuaires à l'horizon 2025 :

La partie Algérienne recherche un appui sous forme d'expertise ponctuelle à maîtrise d'ouvrage. Les demandes plus précises feront l'objet d'échanges de courriers en fonction des besoins exprimés et des possibilités offertes.

. **2<sup>ème</sup> point** : D'autres domaines d'expertise ont été identifiés, tels que le système de gestion des bases aériennes (évaluation des chaussées, gestion- programmation des travaux d'entretien et de renforcement des aires aéronautiques), produits innovants et matériaux nouveaux (procédure d'agrément, techniques de mise en œuvre et suivi de comportement).

. **3<sup>ème</sup> point** : En matière de formation :

- Les formations liées aux deux premiers points sus cités ;
- Aide à l'identification de formations spécifiques ;
- Formation sous forme d'immersion courte dans des structures à identifier ;

. **4<sup>ème</sup> point** : En matière de documentation :

Le ministère des travaux publics attend également des possibilités accrues d'accès à la documentation et à des rapports d'études.

A l'issue des discussions, il a été proposé la création d'un comité de liaison de coopération dans le domaine des infrastructures aéroportuaires entre les deux ministères.

Les représentants du ministère de l'équipement français remercient le ministère des travaux publics de leur avoir fait visiter : l'organisme national de contrôle technique des travaux publics (CTTP), l'aéroport d'Alger Houari Boumédiène et l'Université de Bab Ezzouar (USTHB).

## Participants Français

**Mr Jean Pierre NEGRE** : Ingénieur Général des Ponts et Chaussées (Expert au Ministère de l'Équipement)

**Mr Bernard CATLLA** : Directeur Afrique à la DGAC/DPAC (Expert au Ministère de l'Équipement)

## Participants Algériens

**Mr Mouloud ABDESSEMED** : Directeur Central des Infrastructures Aéroportuaires (Ministère des travaux Publics)

**Mr Boualem OUMEDJBEUR** : Sous Directeur de la coopération de Direction de la Planification et de Développement (Ministère des Travaux Publics)

**Mr Abdelmadjid ZOUANE** : Sous Directeur chargé de la Maintenance des Infrastructures Aéroportuaires (Ministère des Travaux Publics)

**Mr Abdewahab CHAMBI** : Sous Directeur chargé des Travaux aéroportuaires Neufs des Infrastructures Aéroportuaires (Ministère des Travaux Publics)

**Mr Amar AZZOUNI** : Directeur des études et de suivi des travaux d'Infrastructures (CTTP)

**Mr Toufik BOUKERROUM** : Chef de Département des Infrastructures Maritimes et Aéroportuaires (CTTP)

---

Fait à Alger, le 26 Avril 2006


Pour les représentants Algériens

**Mouloud ABDESSEMED**



Pour les représentants Français

**Jean Pierre NEGRE**



### ANNEXE N° 3 : Carte des aérodromes d'Algérie

